

## Compte-rendu du conseil du vendredi 12 juillet à 20 H 00

- Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil du 4 mai 2024.

- Délibérations :

- Délibération N° 26 : Le Conseil approuve la Décision Modificative N° 2, régularisation d'une erreur de saisie dans le budget principal. La somme de 10 150 € 00 passe du chapitre 040 compte 238 au chapitre 041 compte 238.

- Délibération N° 27 : Le Conseil approuve le projet d'extension du columbarium. Le devis de 8 176 € 00 TTC établi par la Marbrerie Bletteranoise est accepté.

- Questions d'actualité :

- Point sur les travaux. La construction de la nouvelle station d'épuration avance malgré une météo défavorable. Le premier étage de trois bassins est en service depuis plus d'un mois. La deuxième partie, établie sur le site des anciens bassins, est en cours de réalisation et devrait être bien avancée avant les congés d'été.

Les travaux chemin de La Mouille sont bien avancés eux aussi. Il reste cependant à enfouir le réseau des télécommunications avant de pouvoir reprendre totalement la voirie.

Le réseau électrique chemin des champs Fleuris a été également enfoui. Les raccordements électriques et les travaux de finition de la voirie se feront courant septembre.

- Projets de travaux : Deux points à risque d'accident subsistent sur le village, même si jusqu'à présent aucun accrochage important n'est à signaler : le carrefour entre le chemin des Champs Fleuris et la route de Mercenet et le virage au bas de la montée de la Terrasse. Une étude est en cours pour remodeler le carrefour de façon à ralentir la vitesse, notamment en raison de la présence des enfants sur le parc de jeux. En ce qui concerne le virage au bas de la Terrasse, il est difficile d'établir un dispositif qui puisse faire ralentir les véhicules. Plusieurs possibilités ont été présentées par le bureau d'études 'ECLA, sans qu'une solution se dessine vraiment, en dehors de la mise en place d'une signalisation adéquate.

- Le maire présente le dispositif de financement de la voirie d'ECLA. Le système actuel, créé en 2003, n'est plus viable pour les finances de la communauté : les communes paient les travaux de voirie en 36 ans, au tarif de 2003, ECLA réalisant l'avance des crédits nécessaires, soit plus de 1 millions d'euros par an pour un remboursement de 15 000 €, le prix des travaux ayant doublé entre 2003 et 2024. Il semble donc nécessaire de modifier le modèle de financement. Plusieurs propositions ont été évoquées lors de rencontres entre les maires ou de commissions de voirie. La solution retenue à Pannessières est celle d'une actualisation des prix et de la réduction de la durée du remboursement.

- Défense incendie et arrêté municipal. La défense incendie de la commune présente aujourd'hui deux sites mal protégés : la maison isolée de Madame Girard et

les maisons de Comberland, à la limite de la commune de Chille. L'état impose aux communes de prendre un arrêté qui précise les conditions de la sécurité incendie et la mise e place d'un schéma communal de protection. Un devis de 2 686 € HT a été établi concernant cette double réalisation par un bureau d'études. Contact sera pris avec la commune de Chille pour étudier les possibilités de travaux communs.

- Questions diverses :

- Le règlement de location salle des fêtes sera modifié afin d'actualiser les prix et de n'assurer la gratuité qu'aux associations subventionnées par la commune.

- Les travaux du PLUIH avancent. Un carnet d'intention qui concerne les différents enjeux du PLU et les points importants pour la commune est à remplir avant le 17 septembre.

Fin de la séance à 10 h 30.

Le maire : M.Monnet